



« INFO RRFS » est un journal électronique disponible sur le site www.rvfs.ftq.qc.ca. Vous pouvez aussi vous y abonner en envoyant un courriel à rvfs@ftq.qc.ca. Indiquez « abonnement » à l'objet de votre courriel.

Rappel : Le RRFS-FTQ est sur Facebook et sur YouTube

Visitez notre page Facebook, devenez ami avec le RRFS-FTQ et soyez informé régulièrement des nouvelles concernant votre régime de retraite. Vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : <http://www.facebook.com/rvftsftq>. Vous pouvez également visionner un vidéoclip présentant le fonctionnement du RRFS-FTQ sur notre chaîne YouTube à l'adresse suivante : <http://www.youtube.com/user/rvftsftq>. Nous avons également rafraîchi [notre page web](#) et ajouté une nouvelle section portant sur les statistiques du RRFS-FTQ.

Excellente année 2012 pour le RRFS-FTQ

L'année 2012 aura été une excellente année pour le RRFS-FTQ tant du côté de la caisse de retraite que de celui de la participation au régime. L'actif de la caisse est passé de 10 à 20 millions \$ et le rendement brut a été de 9,7%. En comparaison, l'indice SAI des fonds équilibrés, ayant une répartition d'actif semblable au RRFS-FTQ, a produit un rendement de 7,59% durant la même période. Plusieurs nouveaux groupes provenant de différents secteurs de l'économie se sont joints au RRFS-FTQ en 2012 faisant passer la participation au régime de 2 206 participants en décembre 2011 à 3 508 au 31 décembre 2012. Les ratios actuariels au 31 décembre 2012 seront disponibles au début du mois de février et ils seront publiés sur [notre page web](#) et [Facebook](#).

Pourquoi le RRFS-FTQ n'a-t-il pas indexé les rentes acquises ?

Le RRFS-FTQ est un régime à prestations déterminées, c'est-à-dire qu'il garantit une rente à la retraite qui est versée chaque mois pour toute la vie durant. La rente accumulée ne peut être réduite. Pour 1 \$ de rente versée par année à compter de 65 ans jusqu'au décès, il en coûte 8,26 \$ en cotisations. Le coût courant du RRFS-FTQ n'a pas toujours été de 8,26 \$ pour 1 \$ de rente annuelle. À cause de l'âge moyen inférieur des participants au régime, le coût courant a été de 7,34 \$ du 1/07/2008 au 30/06/2009 et de 7,73 \$ du 1/07/2009 au 30/06/2010. Il est demeuré stable à 8,26 \$ depuis le 1/07/2010. Il pourrait varier dans l'avenir pour différentes raisons, notamment à cause de l'espérance de rendement futur moindre.

Ce coût inclut l'indexation, c'est-à-dire l'augmentation de la rente selon l'augmentation du coût de la vie, avant et après la retraite. La rente est garantie mais l'indexation de l'est pas. La loi prévoit que le régime doit demeurer capitalisé et solvable après avoir accordé l'indexation. De plus, le texte du RRFS-FTQ prévoit que la caisse de retraite doit conserver un surplus de 10 % après avoir accordé l'indexation. Le financement de l'indexation ainsi que la conservation d'un surplus de 10 % constituent la marge de sécurité du régime pour éviter de tomber en important déficit. Ce sont notamment ces mesures qui font que le RRFS-FTQ ne se retrouvera jamais dans une situation d'aussi important déficit à amortir que les régimes à prestations déterminées traditionnels. Une fois accordée, l'indexation ne peut être retirée. Au 30 novembre 2012, le surplus était de 5,6 %. L'état du surplus au 31 décembre 2012 sera connu et publié sur notre page web en début février 2013.

Le RRFS-FTQ n'a pas accordé l'indexation des rentes depuis juin 2008 parce qu'il ne demeurerait pas pleinement capitalisé et solvable, avec un surplus de 10 %, après le versement de l'indexation. Lorsque ce sera le cas, le RRFS-FTQ accordera l'indexation.

Les ratios actuariels du RRFS-FTQ

Les ratios actuariels (capitalisation, provisionnement avec indexation et solvabilité) du RRFS-FTQ sont disponibles sur [notre page web](#). Le RRFS-FTQ était capitalisé à 193,6 % au 30 novembre 2012 et provisionné incluant l'indexation future à 105,6 %, d'où le surplus de 5,6 %. Cependant, il était solvable à cette même date à 95 %. Dans la section *nouvelles* de notre page web, vous trouverez des explications sur la signification de ces ratios actuariels. Les ratios actuariels à jour au 31 décembre 2012 seront disponibles au début février.

Le REER du Fonds de solidarité FTQ

Vous avez jusqu'au 28 février 2013 pour contribuer à votre REER du Fonds de solidarité FTQ. Il s'agit d'un excellent moyen pour économiser en vue de votre retraite. En plus de la déduction REER, vous obtiendrez un crédit d'impôt supplémentaire de 30 %, tout en contribuant à développer l'économie du Québec et à créer et sauver des emplois ici. Votre REER du Fonds de solidarité FTQ pourrait vous permettre d'augmenter votre rente du RRFS-FTQ si vous avez au moment de votre retraite du service passé rachetable auprès de votre employeur.

Pour certains d'entre vous, compte tenu du niveau de cotisation ou de la courte période de cotisation, la rente que vous recevrez du RRFS-FTQ ne sera pas suffisante. En contribuant au REER du Fonds de solidarité, vous augmenterez vos chances de vivre une retraite confortable.

Comité de retraite du RRFS- FTQ

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : 514-858-4401
Télécopie : 514-383-8001
Courriel : rrfs@ftq.qc.ca
Site web: <http://rrfs.ftq.qc.ca/>

Le RRFS-FTQ c'est : (au 31 décembre 2012)

- **3 508 participants, dont 22 retraités**
- **80 groupes (50 employeurs)**
- **19,6 millions \$ en caisse**